Le scrutin d'arrondissement et les élections législatives

UN PLAIDOYER DE M. ARMAND CHARPENTIER EN FAVEUR DE LA R. P.

Un de nos confrères parisiens reçoit une lettre de M. A. Charpentier, vice-président de la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine, à propos des dernières élections législatives et du rôle du scrutin d'arrondissement. Voici cette lettre :

« Il y a quinze jours, à propos de l'élection du quatorzième arrondissement, je montrais dans une lettre, pourquoi le parti radical avait un intérêt immédiat à substituer au scrutin d'arrondissement le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Je terminais en prédisant que les yeux des adversaires de la R. P. finiraient par s'ouvrir à la lumière des faits, ajoutant comme conclusion :

« Et les faits, hélas ! vont aller en se multipliant. »

Quinze jours se sont écoulés depuis cette prédiction et voici qu'aux élections de Neuilly-Boulogne, Elbeuf, Roanne et Quimper citées dans ma lettre, trois élections viennent de s'ajouter qu'il convient d'encadrer d'un trait tout spécial :

ELECTION DE BERGERAC

Premier tour

Bloc de droite : MM. Beauchamps, Chassagne, Labrone, Bernardi et Brutac — 6.058 voix
Bloc de gauche : MM. Labeyrie, — 9.269 —

Majorité de gauche — 3.211 voix

Deuxième tour

M. Beauchamps est élu.

ELECTION DE CHARTRES

Premier tour

Bloc de droite : Docteur Maunoury — 6.389 voix
Bloc de gauche : MM. Voysset, Du Biel — 6.621 —

Majorité de gauche — 242 voix

Deuxième tour

Le docteur Maunoury est élu.

ELECTION DE CHATEAUDUN

Premier tour

Bloc de droite : M. Mignot-Bozérian — 5.222 voix
Bloc de gauche : MM. Dupré, Valadier, Cousin — 9.294 —

Majorité de gauche — 4.072 voix

Deuxième tour

M. Mignot-Bozérian est élu.

Ainsi qu'à Neuilly-Boulogne, Elbeuf, Roanne et Quimper, dans ces trois dernières élections le premier tour de scrutin attribue le siège vacant au bloc de gauche ; mais le second tour, par suite de défections, d'abstentions ou de coalitions, le donne au bloc de droite. Pratiqué de cette façon, le scrutin d'arrondissement cessa d'être un scrutin majoritaire pour devenir quelque paradoxal que cela paraisse, un scrutin minoritaire.

Devant de telles affirmations, qui vont se répétant, il est impossible que le parti radical ne finisse par comprendre qu'il doit réaliser d'urgence la R. P., car elle constitue pour lui le moyen le plus pratique et le plus intelligent d'utiliser et de grouper les forces considérables dont il dispose et que le scrutin d'arrondissement met en train d'éparpiller aux quatre coins de l'horizon.

Tant que la R. P. se présentait sous la forme d'une question de principe, chacun pouvait avoir ses préférences. Aujourd'hui, il ne saurait plus de discuter sur le principe. Il suffit de constater que le scrutin d'arrondissement est en train de décimer les troupes radicales et d'être assez effrayant pour deviner que le scrutin de liste pur et simple, au lieu de les décimer par unités, les écraserait par masses.

Les trois échecs républicains de dimanche vont certainement convertir bon nombre de radicaux à la R. P. Je crains bien, hélas ! que les élections municipales de Paris ne convertissent les derniers récalcitrants.

Il va sans dire que je parle ici en mon nom personnel et nullement au nom de la Fédération radicale de la Seine.

Armand CHARPENTIER,
Vice-président de la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine

Une série de suicides

Paris, 30 avril. — Atteint d'une maladie incurable, M. Alexandre Isidore, 73 ans, s'est pendu de matin dans son logement, 143, rue de Charonne.

Henri Labarre, 48 ans, s'est pendu dans son logement, rue Rotrelle, à Grenelle. Le suicide est attribué à la misère.

Mme Marie Jouvolel, 35 ans, cantonnière, 5, rue du Nil, s'est jetée d'une fenêtre de son logement au quatrième étage et s'est tuée sur le coup. Neurasthénie, disait-on.

En gare de Suresnes, un inconnu, âgé d'environ 45 ans, s'est jeté cet après-midi sur la voie ferrée au moment où arrivait un train et a eu les jambes coupées.

Il fut transporté à l'hôpital Boujon dans un état désespéré.

Abandonné par sa femme, Auguste Larbaud, 40 ans, ferblantier, s'est tué d'une balle de revolver dans la région du cœur, dans l'escalier de l'immeuble qu'il habite rue de Charonne.

Les commissaires de police des divers quartiers ont procédé aux constatations d'usage.

La loi militaire allemande

UNE INTERESSANTE DISCUSSION A LA COMMISSION DU BUDGET AU REICHSTAG

Berlin, 30 avril. — La commission du budget du Reichstag, appelée à examiner les projets de loi militaire et naval, s'est réunie ce matin.

Au début de la séance, le ministre de la guerre, le général de Heeringen, prend la parole au sujet du duel.

Il dit avoir répondu sans le vouloir à M. Erzberger par une formule concise qui, à son regret, a donné lieu à de nombreux malentendus. Il déclare ne mépriser nullement un adversaire loyal et convaincu du duel.

Le ministre s'attache ensuite à démontrer que le docteur Sambeth, tout en ayant, d'après l'ordre du Cabinet, le droit de refuser le duel pour des raisons religieuses, a motivé cependant son refus d'une façon que ses collègues ne pouvaient admettre.

Le ministre ajoute qu'il considère, malgré tout, le duel comme un mal et qu'il fera tout son possible pour le combattre. Mais c'est une chose très difficile ; c'est une affaire de mœurs et d'usage plus que loi.

La commission a décidé d'attendre que les déclarations du ministre fussent imprimées pour discuter la question.

Le ministre de la guerre justifie ensuite, en séance secrète, au point de vue militaire et extérieur, les projets de loi présentés. Il affirme la nécessité pour l'Allemagne d'avoir 25 corps d'armée.

M. de Kiderlen-Waechter, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, se place du point de vue politique international, et il évoque le discours du chancelier au Reichstag.

Les relations de l'Allemagne avec les autres puissances sont bonnes. Les puissances sont d'accord pour juger nécessaire le « statu quo » dans les Balkans.

Le général Vandel fait ressortir que, même après l'adoption des mesures projetées, il n'y aurait pas encore 1 % de la population appelé sous les drapeaux.

M. de Kiderlen-Waechter dit que les pourparlers avec l'Angleterre duraient encore ; mais il se refuse à tout renseignement.

Un député radical demande la publication de l'état des effectifs allemands pour calmer certains esprits chauvins. Il exprime le vœu que la course auxarmements prenne fin.

D'une courte discussion à ce sujet, il fut reconnu que la question était si ardue qu'on ne pouvait espérer la résoudre dans un avenir prochain.

Au Maroc

UNE PROCLAMATION DU SULTAN

Fez, 30 avril. — Une délégation du sultan, composée du grand vizir, du grand cadi de Fez, du secrétaire du palais et de Si Kaddour ben Ghabrit, a donné lecture aux troupes qui s'étaient révoltées et qui sont ramenées à l'obéissance, d'une proclamation de Moulay-Hafid dans laquelle le sultan exprime sévèrement sa réprobation pour leur méfait et insiste sur ses sentiments d'union et d'entente avec la France.

Cette cérémonie a eu lieu à la kasba de Chérarda, en présence d'officiers français ; la lecture a été faite par le grand cadi, qui a appuyé sur les passages relatifs à l'union avec la France.

Les gradés ont acclamé le sultan.

Il sera donné demain, dans la même forme, communication de cette lettre aux troupes restées fidèles.

L'ETAT DE SIEGE A FEZ

Tanger, 30 avril. — On a appris hier, vers la fin de la journée, la proclamation de l'état de siège. Cette proclamation était désirée et attendue depuisle premier jour par la colonie française qui y voyait le moyen d'assurer une plus juste répression.

La proclamation a été communiquée aux consuls. Le consul d'Angleterre, dont l'attitude, dès les premières heures, a été très amicale, n'a fait aucune remarque. Les consuls d'Allemagne, d'Espagne et d'Autriche-Hongrie ont formulé immédiatement des réserves quant aux droits de juridiction que leur reconnaissent les traités.

Le désarmement général de la population de Fez se poursuit ; on compte jusqu'à présent 11,000 fusils environ, remis aux mains des autorités militaires.

Une commission a été nommée pour porter remède à la situation des juifs du mellah. On poursuit des travaux de déblaiement et d'assainissement des maisons et des rues.

Les blessés sont soignés à l'hôpital civil, avec la concours des docteurs français de passage à Fez au moment des événements.

Les aliments sont fournis par les soins des consuls, en particulier du consul de France.

Les Négociations franco-espagnoles

Etat stationnaire des pourparlers. — L'Espagne et le protectorat français

Paris, 30 avril. — Contrairement à certaines informations de source espagnole reproduites ce matin à Paris, les négociations relatives aux compensations territoriales n'ont fait aucun progrès appréciable.

Le gouvernement français reste dans l'attente d'une preuve de conciliation tant attendue du gouvernement espagnol.

En cet état tout au moins stationnaire des pourparlers, il est regrettable de voir la presse espagnole persister à exploiter dans un sens agressif les plus logiques et les plus légitimes initiatives de la France.

Certains journaux de Madrid affectent de protester contre la communication faite par M. de Billy au corps diplomatique de Tanger sur la transformation de la légation de France au Maroc en agence de France à Tanger.

La nomination d'un résident général qui, d'après les termes mêmes du traité du 30 mars signé par la France et Moulay-Hafid, est désormais l'intermédiaire nécessaire de toutes relations diplomatiques avec le sultan, rend inutile une représentation diplomatique de la France. On sait d'ailleurs que plusieurs puissances, et notamment la Russie, ont déjà décidé la suppression de leur représentation diplomatique au Maroc, où elles n'entretiendront plus que des consulats.

Le journal « El Diario Universal » publie un communiqué qui se termine ainsi :

« Pour reconnaître au successeur de M. Regnault des pouvoirs distincts de ceux que possédait ce dernier, il serait nécessaire que le protectorat fût reconnu officiellement, ce qui n'a pas encore été fait ni par l'Espagne, ni que nous sachions, par aucune autre puissance. »

A cette note officielle, il faut ajouter les menaces plus ou moins directes que publient les journaux de ce matin. Les uns conseillent d'occuper immédiatement Arzila et Tetouan ; d'autres, comme l'« Imparcial », annoncent que le ministre des affaires étrangères va entamer une action auprès de toutes les puissances intéressées au Maroc.

On s'étonne que la presse, sinon le gouvernement de Madrid cherche à créer sur ces faits, d'une logique impérieuse, une nouvelle équivoque.

Le parricide de la rue de Condé A PARIS

LA FAMILLE EST ORIGINAIRE DE SAINT-OMER

Paris, 30 avril. — Nous avons relaté hier l'horrible drame de famille qui s'est déroulé rue de Condé.

Voici, sur cette tragédie, des détails complémentaires :

La famille Lefèvre, originaire de SAINT-OMER, était venue à Paris il y a six ans, lorsque le fils, peintre et sculpteur de talent, avait été reçu à l'Ecole des beaux-arts. C'est l'artiste qui avait demandé à ses parents de l'accompagner. Il était bénéficiaire d'une bourse départementale de treize cents francs. Avec cette pension, avec les ressources qu'il espérait se procurer en vendant des toiles ou en brossant des portraits, il comptait pouvoir aider à mieux vivre ses parents qui s'étaient privés pour lui permettre de continuer ses études. Le père, du reste, était un excellent ouvrier. Il devait encore contribuer par son travail à arrondir le budget de la maison.

L'existence de ces braves gens avait ainsi coulé simple, heureuse et tranquille. La vie en commun provoquait bien des contestations, des querelles. Le père et le fils étaient, en effet, d'un caractère prompt et susceptible, mais jamais un incident grave n'était survenu.

Le fils donnait les plus belles espérances. Travaillant à l'atelier Injalbert, il comptait parmi les élèves les mieux doués et les plus laborieux. Du reste, depuis cinq ans, ses œuvres étaient reçues au Salon des artistes français. Ses efforts y avaient été récompensés par deux mentions honorables.

Comment la scène tragique avait donc pu se produire ? M. Cossin, commissaire de police du quartier de l'Odéon, qui, prévenu à la première heure, avait immédiatement commencé son enquête, devait l'apprendre de la bouche même du meurtrier.

CE QUE DIT LE PARRICIDE

Voici ce qu'il raconta :

— Nous avions, dit-il, passé joyeusement la journée avec des parents et un ami à moi, M. M..., peintre, dont je partage l'atelier, 23, avenue du Maine, et qui est le fiancé de ma sœur. Vers minuit, après avoir dîné à la maison, nous étions tous sortis pour reconduire nos invités. Au retour, nous nous arrêtâmes à la terrasse d'un café, boulevard Saint-Germain. Mon malheureux père, qui semblait très énervé, adressa à ma sœur des reproches très vifs sur le peu de réserve qu'elle avait observé, dans la journée. Mortifiée, elle s'en alla. Nous reprenons le chemin de la maison !... Ma sœur n'y était pas. Mon père, furieux alors, s'en prit à ma mère, qui se couchait. Comme elle ne lui répondait pas, il s'approcha et la bouscula avec tant de violence qu'elle tomba. Je me mêlais au lit, à ce moment. Indigné, je bondis et reprochai à mon père sa brutalité. Il se retourna vers moi et fit quelques pas en brandissant une lourde canne et si menaçant que je perdis tout sang-froid. Il y avait, accroché à la tête du lit, un vieux revolver qui était chargé depuis plusieurs années et que je croyais à peu près sans danger. Je le brandis et pressai la détente. Le coup partit. Mon père roula, atteint à la gorge, frappé grièvement. Alors je compris toute l'horreur de mon acte et me précipitai sur lui en lui demandant pardon. Sa main serra la mienne, et ce fut tout !... Je courus chercher un médecin... Tous les soins, hélas, étaient inutiles !... J'avais tué mon pauvre père !... »

M. Cossin a envoyé le parricide au Dépôt pour le mettre à la disposition du Parquet.

DANS LA REGION

Chronique municipale lilloise

Une reculade de M. Ch. Delesalle

Les réactionnaires ont publié une brochure-réclame dans laquelle les mensonges les plus effrontés ont été étalés. Dans une affiche ils ont truqué une fois de plus les chiffres des budgets.

En reproduisant le texte de cette affiche, le Comité socialiste a porté à la connaissance du public la proposition suivante :

« Nous avons déjà dit ce que nous pensons de la véracité de ces chiffres, mais comme ce n'est pas dans l'échange d'affirmations contradictoires que les électeurs pourront savoir où est la vérité,

NOUS PROPOSONS

La nomination d'une commission de six membres, chaque parti en désignant trois.

Le président de cette commission sera au choix de M. Charles Delesalle, soit le Receveur Municipal, soit le Directeur des finances de la Ville.

LA SANCTION ?

RETRAIT DE LA LUTTE DU PARTI AYANT DONNE DES CHIFFRES FAUX : ACCEPTEZ-VOUS, M. CH. DELESALLE ?

LE COMITE SOCIALISTE.

Cette proposition semblait devoir rallier les suffrages de tous les hommes de bonne foi.

Un arbitrage aussi impartialement proposé ne devait avoir que les meilleurs effets pour la manifestation de la vérité.

***

Si M. Ch. Delesalle et ses amis ont avancé des chiffres exacts, rien ne doit les empêcher de soumettre à des juges choisis en majorité par eux, les affirmations qu'ils ont affichées.

Si M. Ch. Delesalle et ses amis ont menti, il est bien certain qu'ils n'oseront pas offrir l'arbitrage.

***

Or, M. Ch. Delesalle et ses amis viennent de refuser la proposition du Comité Socialiste.

Voici le texte de ce qu'ils appellent une « réponse » au Comité Socialiste :

« Je n'accepte pas de soumettre les résultats financiers de mon Administration au verdict de TROIS ADVERSAIRES DE PARTI-PRIS.

» J'affirme que les socialistes nous ont laissé à payer un million 600.000 francs.

» J'affirme également : que nous laissons au 31 décembre 1911 plus d'un million absolument disponible ; qu'on me dise quel est celui de ces chiffres que l'on conteste et je mettrai, par le détail, sous les yeux du public, la preuve de mes affirmations.

» Charles DELESALLE,
» Maire de Lille ».

En bon français, cette triste réponse s'appelle une RECULADE !

Il est faux que ce soit à trois adversaires de parti-pris que les résultats financiers de l'administration de M. Ch. Delesalle aient été soumis. M. Ch. Delesalle le sait bien. Le Comité Socialiste lui a proposé de choisir trois membres de son parti à lui, avec trois membres du parti socialiste, sous la présidence d'une personnalité de son choix, à lui.

C'est donc par un mensonge — et grossièrement maladroite — que M. le Maire de Lille veut échapper à la preuve publique de ses autres mensonges.

Les Lillois en seront honteux pour lui !

A LILLE

LA FOIRE-CONCOURS AUX CHEVAUX

C'est hier qu'a eu lieu pour la seconde fois à Lille, sur l'Esplanade, la foire-concours aux chevaux.

Il nous faut dire avant tout, que l'organisation en était cette fois mieux comprise. Toute l'Esplanade avait été mise à la disposition des exposants. La partie droite était exclusivement réservée aux chevaux de voiture, aux poulains, aux chevaux de selle, aux poneys, aux mulets et aux ânes, chaque genre nettement séparé et parqué. La partie gauche, c'est-à-dire celle partant du rond-point et allant jusqu'au Hamponneau était réservée aux chevaux de trait, particulièrement nombreux et présentant un ensemble satisfaisant.

Afin d'éviter les accidents qui faillirent se produire l'an dernier, de larges espaces avaient été laissés libres entre les rangées de chevaux.

Dans ces espaces, les propriétaires pouvaient cette fois présenter leurs élèves, sans aucun danger pour le public.

A 10 heures du matin, le bureau des inscriptions avait enregistré 450 chevaux. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de l'an dernier.

LES OPERATIONS DU JURY. — LA VENTE.

Une grande partie de la matinée a été réservée aux opérations du jury, nous en donnons plus loin les résultats.

Vers onze heures, les transactions ont commencé, elles furent assez lentes. Les amateurs déplorèrent le manque de poulains sur le marché. Cette plainte avait déjà été formulée lors de la dernière foire. En revanche, les chevaux de voiture se présentèrent en très grande quantité, mais c'est là un genre qui n'offre plus un grand intérêt, étant donnés les moyens de locomotion actuels.

Assez bien d'étrangers vinrent visiter la foire-concours. Des sujets de Guillaume II, notamment, nous enlevèrent de beaux sujets à des prix variant entre 1200 et 2 000 francs. Un cheval même fut adjugé pour la somme de 2.500 francs.

A midi et demi il a été procédé sur le Kiosque du rond-point à la lecture du palmarès dont voici le détail.

LE PALMARES

Primes d'éloignement. — MM. Dubronez, Lambres ; Heugebart, Houtkerque ; Lacourt, Villeneuve ; Lowagie, Arras ; Ochin, Wavrancourt.

Première catégorie (Poulains de 1 à 2 ans) — Jury : Président, M. Davaine, membres : MM. Magarez, ancien président des Agriculteurs du Nord ; Deputchy, président des Agriculteurs du Nord ; Desprez, vice-président des Agriculteurs du Nord ; Hocedez, propriétaire éleveur à Wattignies.

108. Bailly, prime de 20 fr. et une médaille d'argent offerte par le Stud Book ; 29. Destombes frères, de Bondues, 20 fr. ; 335. Renard, de Marcq-en-Barœul, 15 fr. ; 107. Bailly, de Saint-André : 120. Lejong, de Lambersart, 15 fr. ; 24. Destombes frères, de Linselles ; 110. Ducroquet, de Pérenchies 10 fr. ; 21 et 22. Veuve Destombes, de Linselles, 5 fr. ; 287. Dubromel, de Lambres, 5 fr. ; 11. Verdavaine, de Landas, 15 fr.

Les propriétaires ayant plusieurs chevaux classés ne toucheront qu'une seule prime.

Deuxième catégorie (Chevaux de traits). — Jury : Président, M. Davaine ; membres : MM. Guilbaut, président du Comice agricole ; Maes, brasseur à Lille ; Arthur Colin, entrepreneur à Lille ; Rivière, vétérinaire à Lille ; Duhamel, entrepreneur à Lille.

1er prix, 50 fr., M. Leclercq, cultivateur à La Madeleine ; 2e, 40 fr., M. Demon, cultivateur à Saint-André ; 3e, 40 fr., M. Jean Lefebvre, cultivateur à Lille ; 4e, 40 fr., M. Lescrouart, de Wambrechies ; 5e, 40 fr., M. Houzé, de Wattrelos ; 6e, 25 fr., M. Delattre, de Frelinghien ; 7e, 25 fr., M. Lucien Ducroquet, de Frelinghien ; 8e, 25 fr., M. Cousin, de Marcq-en-Barœul ; 9e, 25 fr., M. Deberue, de Mons-en-Barœul ; 10e, 20 fr., M. Decottignies de Pérenchies ; 11e, 20 fr., M. Denis, de la Madeleine ; 12e, 20 fr., M. Henri Courouble, de Marcq-en-Barœul ; 13e, 20 fr., M. Dufermont, de Lambersart ; 14e, 20 fr., M. Cocher, à Péronne-en-Mélantois ; 15e, 20 fr., M. Bécu, à Fleurbaix ; 16e, 20 fr., M. Romain Leclercq, de Laventie ; 17e, 10 fr., M. Taine, briquetier à Lille ; 18e, 10 fr., M. Destombes, de Bondues ; 19e, 10 fr., M. Verdier, à Lomprat ; 20e, 10 fr., M. Hamette, à Marcq-en-Barœul.

Troisième catégorie (Chevaux de voiture et de luxe). — Jury : Président, M. Davaine ; membres : MM. Henri Lefebvre, de Lille ; Paul Wattine, de Lille ; J.-B. Hocedez, de Wattignies ; Alexandre Marchand, de Lille ; Brandt, de Lille ; Albert Destombes, de Bondues.

Numéros 236 et 251, prime de 50 fr., M. Lowagie, à Arras ; 89, 30 fr., M. J. Lefebvre, à Lille ; 358, 30 fr., M. Cohin, à Wavrancourt ; 41, 30 fr., M. Castelin, à Lille ; 283, 25 fr., M. Tribou, à Hem-Langlet ; 188, 20 fr., M. E. Chatillez, à Roubaix ; 401, 15 fr., M. Pille, à Lille. — Total : 200 francs.

Primes de nombre. — 49, M. Leclercq, marchand de chevaux, Laventie, 50 fr. — 25, M. Masseau, marchand de chevaux, Wez-Macquart, 25 fr. — 21, M. Lowagie, marchand de chevaux, Arras, 10 fr. — M. Castelain, marchand de chevaux, Lille, 10 francs.

Les primes ne seront délivrées que d'ici quelques jours, lorsque les propriétaires auront fait parvenir à la mairie un certificat d'origine signé du maire de leur commune.

A Fouquières-lez-Lens

Drame de jalousie

UN MINEUR TUE SA MAITRESSE D'UN COUP DE COUTEAU

Après la scène sanglante qui se déroula la semaine dernière à Billy-Montigny, voici que la jalousie a été la cause d'un nouveau meurtre dans ce coin du bassin houiller du Pas-de-Calais. Un mineur « débousé » — comme il le dit lui-même — par l'attitude de sa maîtresse l'a assassinée lundi soir en lui plongeant un couteau dans la poitrine.

UNE LIAISON FATALE

François Blanchard, 35 ans, mineur, demeurant à Fouquières, cité de la fosse 6, n° 31, est resté veuf avec quatre enfants. Il y a environ un mois il fit la connaissance des époux Houssin. Alexandre qui habitent une petite maison à l'extrémité de la rue de Montigny, à Fouquières.

La femme, Berthe-Adelina Billot, 34 ans, assez coquette et de mœurs plutôt légères, ne tarda pas à faire naître dans le cœur du mineur une vive passion. Des relations intimes s'établirent : chaque matin, ou presque, Blanchard venait voir son amie à laquelle il consacrait une partie de ce qu'il gagnait.

Cette liaison qui devait se terminer si tragiquement fut pour Blanchard une source d'ennuis et elle exerça sur son esprit une déplorable influence.

En effet Berthe Billot lui répétait souvent qu'elle était malheureuse avec son mari, qu'il la maltraitait et qu'elle le quitterait volontiers si son amant voulait partir avec elle. Blanchard qui, de son côté, n'oubliait pas ses devoirs vis-à-vis de ses quatre enfants restés à sa charge, ne se souciait pas de compromettre l'avenir par une fugue de ce genre.

Pris entre l'amour et le devoir, ces deux sentiments se livrèrent en lui à une lutte terrible.

Pour achever ce désarroi mental Blanchard apprit ces jours derniers qu'il n'était pas seul à profiter des faveurs de sa belle. Cette découverte l'accabla et dès lors il ne vit plus qu'un moyen de sortir de cette situation : tuer celle qui était la cause de tant de tourments.

Chez les impulsifs comme semble l'être François Blanchard, l'exécution suit de près la conception. La jalousie l'avait mordu au cœur dimanche ; lundi il assassinait sa maîtresse.

LE RIVAL APPARAIT

C'est dimanche en effet que Blanchard acquit la certitude qu'il avait un rival.

Dimanche, après avoir passé l'après-midi et la soirée avec les époux Houssin, il se trouvait chez eux quand Berthe proposa de se rendre à la ducasse du Pont-de-Bois, à Méricourt-Corons. Il était onze heures quand on partit. En route, on s'arrêta dans un estaminet qui se trouve non loin du château de M. Lorraine.

Là, il y avait trois Flamands que Blanchard reconnut pour être ceux qui, la veille, l'avaient accosté, le revolver au poing, alors qu'il était en compagnie de Berthe, et qui s'étaient éloignés sur les instances de la femme qui paraissait les connaître très bien.

Outre ces trois individus, il y avait dans le cabaret un jeune homme qui se prénomme Jean et dont l'attitude fut telle que Blanchard ne douta plus qu'il avait devant lui son rival. Déjà ce « Jean » avait proféré à son égard des menaces de mort et Berthe elle-même avait dit au mineur qu'il voulait le tuer.

A un moment donné même, Blanchard surprit en eux surprendre — des signes d'intelligence entre sa maîtresse et le fameux Jean. Il voulut partir, mais Berthe s'obstina à rester dans le cabaret. Enfin on s'en alla à la débâcle d'où le trio ne revint qu'à quatre heures du matin.

LA SCENE DU MEURTRE

Lundi, vers onze heures, Blanchard revint chez Houssin. Il demanda des nouvelles de sa femme et il apprit qu'elle venait de partir en bicyclette.

Aussitôt il crut qu'elle était partie à un rendez-vous donné la veille par « Jean », et il demanda à Houssin de lui prêter sa bicyclette pour se mettre à sa recherche.

Houssin refusa et les deux hommes s'en furent alors à l'estaminet Dugardin où ils burent quelques chopes jusqu'à deux heures et demie. Puis ils retournèrent chez Houssin.

Berthe venait de rentrer. Elle fit du café, on causa toute l'après-midi et, vers six heures et demie, Blanchard se leva pour prendre congé de ses hôtes.

Arrivé à la porte il s'appuya au chambranle du côté droit. La femme Houssin qui l'avait accompagné s'arrêta elle aussi et s'appuya sur le chambranle, du côté gauche. Les deux amants causaient depuis cinq minutes quand Houssin dit :

— « Je suis fatigué, je vais me coucher ! »

— « Moi aussi », répliqua Blanchard.

Et, au même moment, tirant de sa poche un couteau grand ouvert, il le plongea dans la poitrine de Berthe qui s'affaissa en criant :

— « Alexandre ! Il vient de me donner un coup de couteau. Je vais mourir ! »

Pendant que Blanchard s'éloignait tranquillement, Houssin releva sa femme et la porta sur son lit. Puis il courut chercher le docteur Minet.

Dès que le praticien arriva, il jugea tout de suite que la victime était perdue. Quelques instants après elle entrait dans le coma ; à neuf heures elle était morte, à la suite de l'hémorragie interne provoquée par le coup de couteau dont la lame avait pénétré profondément dans la poitrine.

LE MEURTRIER SE CONSTITUE PRISONNIER

Blanchard, son coup fait, s'était immédiatement rendu à la gendarmerie de Billy-Montigny où il déclara qu'il venait de frapper d'un coup de couteau la femme Houssin.

Le meurtrier qui ne croyait pas — et qui ignorait encore hier matin — avoir tué la pauvre femme, raconta dans quelles circonstances il avait accompli son acte.

« Elle avait d'autres amoureux, dit-il ; je me suis « déboussé » et je l'ai frappée. »

Il affirma n'avoir eu avec sa maîtresse aucune discussion et qu'il n'avait pas prémédité son acte.

On lui demanda alors pourquoi il avait voulu se mettre, en bicyclette, à la recherche de la femme Houssin.

— « Je voulais seulement, dit-il, savoir où elle allait et où elle faisait ses rendez-vous ! »

Il est probable plutôt que Blanchard cherchait à la surprendre « flagrante delicto » et peut-être aussi à frapper en même temps son rival.

A MÉRICOURT

Un mineur est tué à la fosse n° 4

Un terrible accident est survenu hier matin à la fosse n° 4 des mines de Drocourt, dite du « Maroc ». Trois ouvriers se trouvaient dans une voie de niveau quand soudain, la carrure d'un plan se détacha brusquement et s'abattit sur eux. Deux d'entre eux purent faire un saut en arrière, mais Pierre Giachino 30 ans, fut pris sous l'éboulement. Quand on le dégagea il avait cessé de vivre.

Le malheureux avait eu la poitrine écrasée et les jambes broyées. Son cadavre a été remonté au jour et ramené à son domicile, à Mericourt.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 30 avril

Attentats à la pudeur à La Madeleine

Huyghe Théophile, 50 ans, graisseur à La Madeleine, est accusé de multiples attentats à la pudeur commis sur sa fille Germaine, âgée de plus de 13 ans.

Huyghe est condamné à trois ans de prison.

Meurtre à Denain

Le nommé Auguste Freundt, 44 ans, métallurgiste, était pensionnaire chez les époux Ségard, à Denain. Il était l'ami de la femme depuis une époque antérieure au mariage de celle-ci avec Ségard et il semble bien que c'était pour avoir plus facilement des relations avec son amie qu'il était venu habiter chez elle.

Le 25 novembre 1911, vers neuf heures du soir, des voisins entendirent la femme Ségard appeler au secours. Deux d'entre eux pénétrèrent dans la maison et trouvèrent Ségard étendu sur le sol de la chambre qu'il occupait au premier étage, en face de celle de Freundt. Ségard était mort.

Il portait au nez une blessure faite avec un bâton, au bras deux autres blessures faites par un instrument tranchant et à la poitrine une plaie analogue aux deux précédentes mais qui, s'étendant jusqu'au cœur, avait déterminé la mort. Dans la chambre de Freundt on trouva le poignards taché de sang qui avait servi à commettre le crime et une voisine aperçut le meurtrier au moment où il prenait la fuite.

La femme Ségard, seul témoin de la scène, a déclaré qu'au moment de se coucher, son mari avait demandé à Freundt, qui jouait de l'accordéon dans sa chambre, de cesser pour lui permettre de se reposer. Freundt, se mettant brusquement en colère, avait saisi un bâton et pénétrant dans la chambre de Ségard en avait frappé celui-ci d'un coup sur le nez. Désarmé par la femme Ségard, l'accusé était retourné dans sa propre chambre, s'y était armé d'un poignard et était revenu en frapper Ségard.

Freundt, après avoir pris la fuite s'est constitué prisonnier à la gendarmerie de Briey, le 3 novembre 1911. Il reconnaît avoir frappé Ségard, mais il prétend que c'est seulement après avoir été empoigné par lui.

Il n'a jamais été condamné.

LE VERDICT

Après réquisitoire et plaidoirie, Freundt est condamné à six ans de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour.

Un faussaire à Lambersart

L'AFFAIRE DE LA TEINTURERIE DELCOURT

Le nommé Léon Gouget, 35 ans, était employé en qualité de deuxième comptable depuis le 1er mai 1903 à la teinturerie Delcourt et Cie, à Lambersart. Ses appointements mensuels en dernier lieu étaient de 200 francs. Il avait notamment comme fonctions d'établir chaque semaine l'état des salaires dûs aux ouvriers de l'usine et d'effectuer le paiement de ces salaires. La teinturerie occupe une centaine d'ouvriers et la feuille de paie comporte chaque semaine 120 à 130 articles.

Tous les huit jours, l'accusé recevait du comptable principal une somme de 3.000 fr. avec le montant de verser à chaque ouvrier le salaire qui lui revenait. Gouget devait restituer à la caisse l'excédent disponible. Mais après avoir établi le décompte de chaque ouvrier, il majorait les totaux et s'appropriait la majoration.

D'après les calculs faits par l'expert, et que d'une façon générale Gouget ne conteste pas, ses détournements se sont élevés à la somme de 48.300 francs.

Il a déjà été condamné.

CINQ ANS A L'OMBRE

Le jury ayant rapporté un verdict affirmatif, Gouget est condamné à cinq ans de prison.

Dernière Heure

Heurs et malheurs de l'aviation

UNE CHUTE DE BUSSON

Rennes, 30 avril. — En revenant par la voie aérienne de Ploërmel à Saint-Brieuc, où il devait participer à un meeting, Busson est tombé dans une prairie aux environs de Plessala.

L'aviateur est indemne, mais l'appareil est complètement brisé.

Busson venait d'accomplir, il y a quelques jours, le raid Pau-Saint-Cyr dans la même journée.

Les concurrents de Védrines

BEDEL PART POUR MADRID

Voici toute une série de dépêches concernant l'aviateur Bedel pilotant un monoplan Morane-Gnome 50 H P, qui est parti de Villacoublay à destination de Bayonne.

Tours, 30 avril. — Bedel a atterri à 6 h. 20 au terrain de manœuvres de Larçay, à 11 kilomètres de Tours.

Après avoir fait son plein d'essence, il est reparti à 7 h. 2 pour Angoulême.

Il a beaucoup souffert du froid et a eu à subir une bourrasque de neige.

Angoulême, 30 avril. — Bedel est arrivé à 8 h. 25 d'où il est reparti à 9 h. 10 pour Bordeaux, après s'être ravitaillé.

Bordeaux, 30 avril. — Bedel a atterri à l'aérodrome de la Croix-d'Hins à 10 h 25. Il a déclaré à son arrivée avoir été très secoué d'Angoulême à Bordeaux.

Bedel ignore encore s'il poursuivra son voyage jusqu'à Madrid. Son départ pour le point terminus de la course dépend en effet de ses calculs de vitesse, combinés avec les conditions du raid, et aussi de l'intervention d'un autre concurrent, s'il en survenait un sur sa piste.

PREVOST DEVAIT ALLER A DOUAI

Nancy, 30 avril. — Prévost sur Deperdussin-Gnome, concurrent pour la Coupe Pommery, et ayant avec lui M. Bénard comme passager, est parti ce matin, à 5 h. 30 de l'aérodrome de Jarville.

Après avoir pris de la hauteur en effectuant quelques tours de piste, Prévost a pris la direction de Douai, comptant atterrir à l'aérodrome de la Brayelle, d'où il se rendrait à Tours pour s'approvisionner d'essence, et, si le temps est favorable, il poussera jusqu'à Biarritz avant la fin de la journée.

Mais en cours de route Prévost changea d'idée et on a reçu de Tours cette dépêche :

Tours, 30 avril. — L'aviateur Prévost a atterri dans la prairie de Grammont, à 10 heures 50, après un excellent voyage interrompu seulement par deux légères pannes à Savigny (Yonne) et à Ligny (Loiret).

Après avoir déjeuné à Tours, Prévost, qui concourt pour la Coupe Pommery, est reparti à midi 10, avec son passager, se dirigeant sur les Salles-d'Olonne.

Ceux qui survolent la Manche

Beauvais, 30 avril. — L'aviateur Rumel, qui a traversé la Manche hier soir, a quitté Boulogne-sur-Mer ce matin à 5 heures, sur monoplan Blériot.

Le pilote avait pris [illegible] Beauvais.

Il a atterri 5 h. 25 à Moinne, près de Beauvais.

Après s'être ravitaillé en huile et en essence, Rumel est reparti à 7 h. 25 pour Etampes.

Il espère, de là gagner aujourd'hui Poitiers, Libourne et Pau.

La R. P. et les Conseils Généraux

Paris, 30 avril. — Les conseils généraux des départements suivants se sont prononcés :

Pour le « statu quo » : **Haute-Savoie.**

Pour le maintien du scrutin d'arrondissement avec péréquation des circonscriptions et réduction du nombre des députés : **Eure, Ille-et-Vilaine, Oise.**

Pour la R. P. pure et simple : **Allier, Hérault, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Rhône.**

Pour le scrutin de liste pur et simple : **Dordogne, Hautes-Pyrénées, Tarn, Yonne.**

Pour le scrutin de liste avec représentation des minorités : **Alpes-Maritimes, Charente, Creuse, Gard, Nièvre.**

Contre la R. P., mais pour une réforme basée sur le système majoritaire : **Ain, Hautes-Alpes, Ardèche, Ardennes, Aude, Charente-Inférieure, Drôme, Gers, Indre-et-Loire, Jura, Haute-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Lot, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meuse, Basses-Pyrénées, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Somme.**

N'ont pas examiné la question ou n'ont pas voulu se prononcer : **Aisne, Basses-Alpes, Ariège, Aube, Aveyron, Calvados, Cantal, Gironde, Indre, Isère, Landes, Loire-Inférieure, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Morbihan, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, E